

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 novembre 2022

N° 22/052

RJ/CJ/SA

**Objet : Renouvellement de l'adhésion du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-de-Haute-Provence à l'association des archivistes français.**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de novembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

**Présents (14) :**

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, M. Olivier CICCOLI, Mme Josselyne COSTE-LENNON, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Bernard LIPERINI, Mme Marion MARCHAL, M. Gilbert REINAUDO, , Mme Virginie SOSSI, M. René VILLARD.

**Absents représentés (3 procurations) :**

M. Patrick VIVOS donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS,  
M. Christophe IACOBBI donne pouvoir à M. Olivier CICCOLI,  
Mme Sylvie SAMBAIN donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS.

**Absents excusés (2) :**

Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRUNET

Monsieur Michel BRUNET, Vice-président, délégué au service d'aide au classement et à la valorisation des archives, rappelle que le conseil d'administration, lors de la séance du 22 novembre 2021, a approuvé l'adhésion à l'association des archivistes Français pour l'année 2022.

L'association des archivistes Français est un organisme de formation, spécialisé dans les formations à destination des archivistes.

L'adhésion annuelle à cet organisme de formation est de 200€.

Cette adhésion permet un accès à toutes les ressources du site internet avec un code pour chaque bénéficiaire, une participation aux groupes de travail de l'association et des tarifs préférentiels pour les formations proposées par cette association.

Nos archivistes ont intégré le groupe de travail des archivistes itinérants ce qui facilite le partage de pratiques.

Le président propose le renouvellement de cette adhésion pour l'année 2023.

[Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,](#)

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est

Oui l'exposé du Vice-président délégué au service d'aide au classement et à la valorisation des archives ;

Après en avoir délibéré,

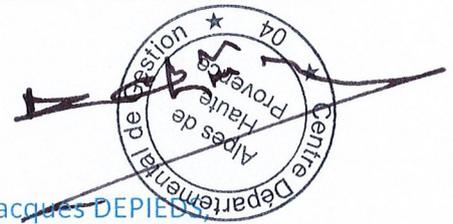
A l'unanimité à 17 voix pour :

- ✓ **Décide** l'adhésion du centre de gestion à l'association des archivistes français au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- ✓ **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 29/11/2022

---



Jacques DEPIEDS  
Président du Centre de Gestion  
des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :